

Définition et mise en œuvre d'une stratégie foncière dans les Deux-Sèvres

Lundi 28 novembre 2022

Elmano MARTINS, Communauté d'Agglomération du Niortais
Vice président en charge de l'eau et de l'assainissement

Lucile MAUILLON, Conseil Départemental des Deux Sèvres
Technicienne Aménagement Foncier

Déroulé de la présentation

- 1- Contexte : territoire et vulnérabilité du milieu
- 2- Qualité de l'eau : le programme de reconquête Re-Sources
- 3- L'action foncière du programme Re-Sources
- 4- L'outil « Aménagement Foncier » (*CD79*)



Carte d'identité du territoire

niort agglo
Agglomération du Niortais



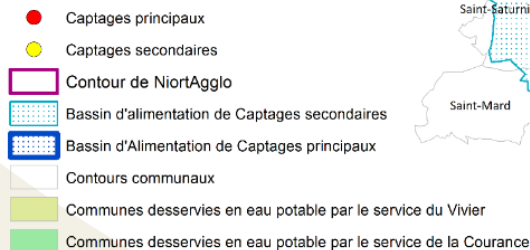
■ La communauté d'agglomération du niortais

- Région Nouvelle Aquitaine
- Département des Deux-Sèvres
- 40 communes / 120 000 habitants
- Territoire rural et urbain
- Diversité paysagère:
 - Plaine céréalière
 - Bocage
 - Marais poitevin
- **Reprise de la compétence AEP depuis le 1er janv. 2020**

Le service des Eaux du Vivier



0 2,5 5 10 Kilometers



■ Ressource en eaux souterraines

- 11 forages et résurgences
- dont 7 classés à la liste des captages prioritaires

■ Alimentation en eau potable

- 22 communes de l'Agglo
- 100 000 personnes
(75 % de la population de l'agglo)

L'Aire d'Alimentation des Captages du Vivier



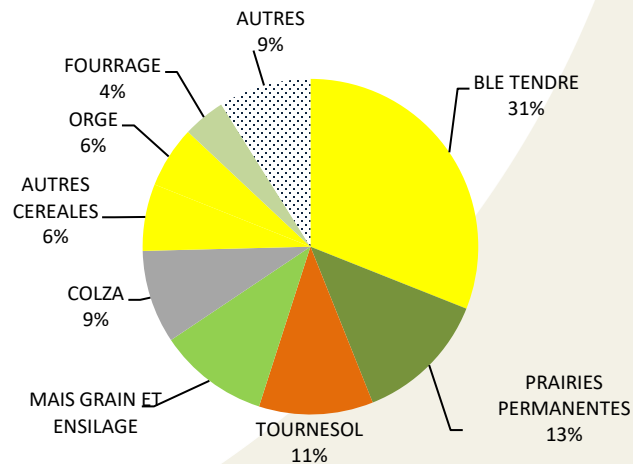
Légendes :

- Captages principaux pour l'alimentation en eau potable
- Captages secondaire pour l'alimentation en eau potable
- Cours d'eau
- Communes du BAC
- Commune du SEV
- Bassin d'Alimentation du Captage du Vivier
- Bassin d'Alimentation des Captages de Chey, Chat-Pendu et Pré-Robert

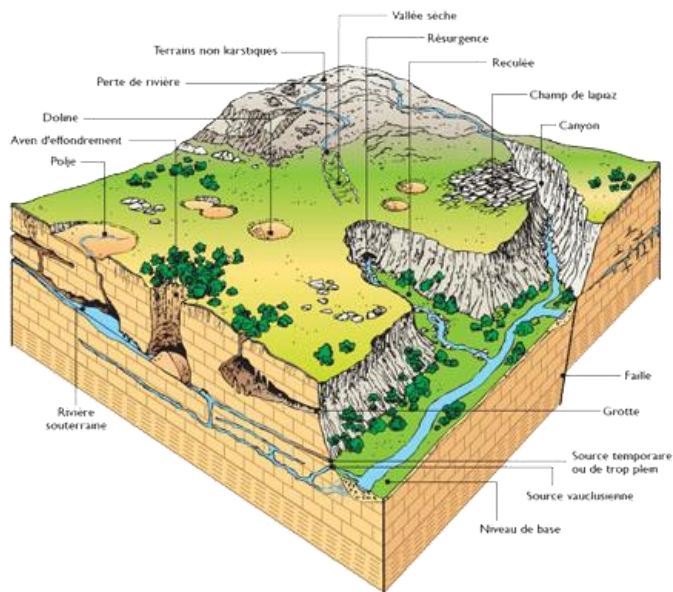
■ Une occupation du sol à dominante agricole

- Surface AAC : 170 km²
dont 70% du BAC en surface agricole
- SAU : 12 000 ha / 200 agriculteurs

Assolement de l'AAC Vivier

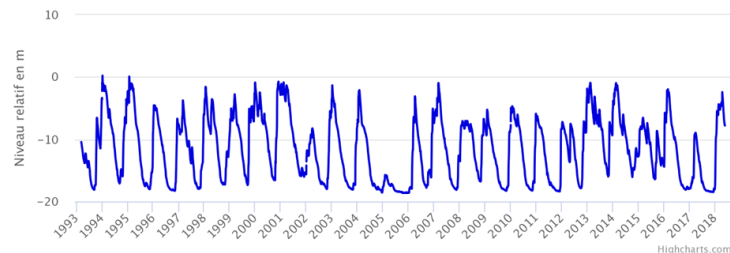


Vulnérabilité du milieu



Chronique piezométrique de la station NIORT (1993 – 2018)

Cliquer et sélectionner la plage de dates à zoomer



■ Un contexte géologique particulier

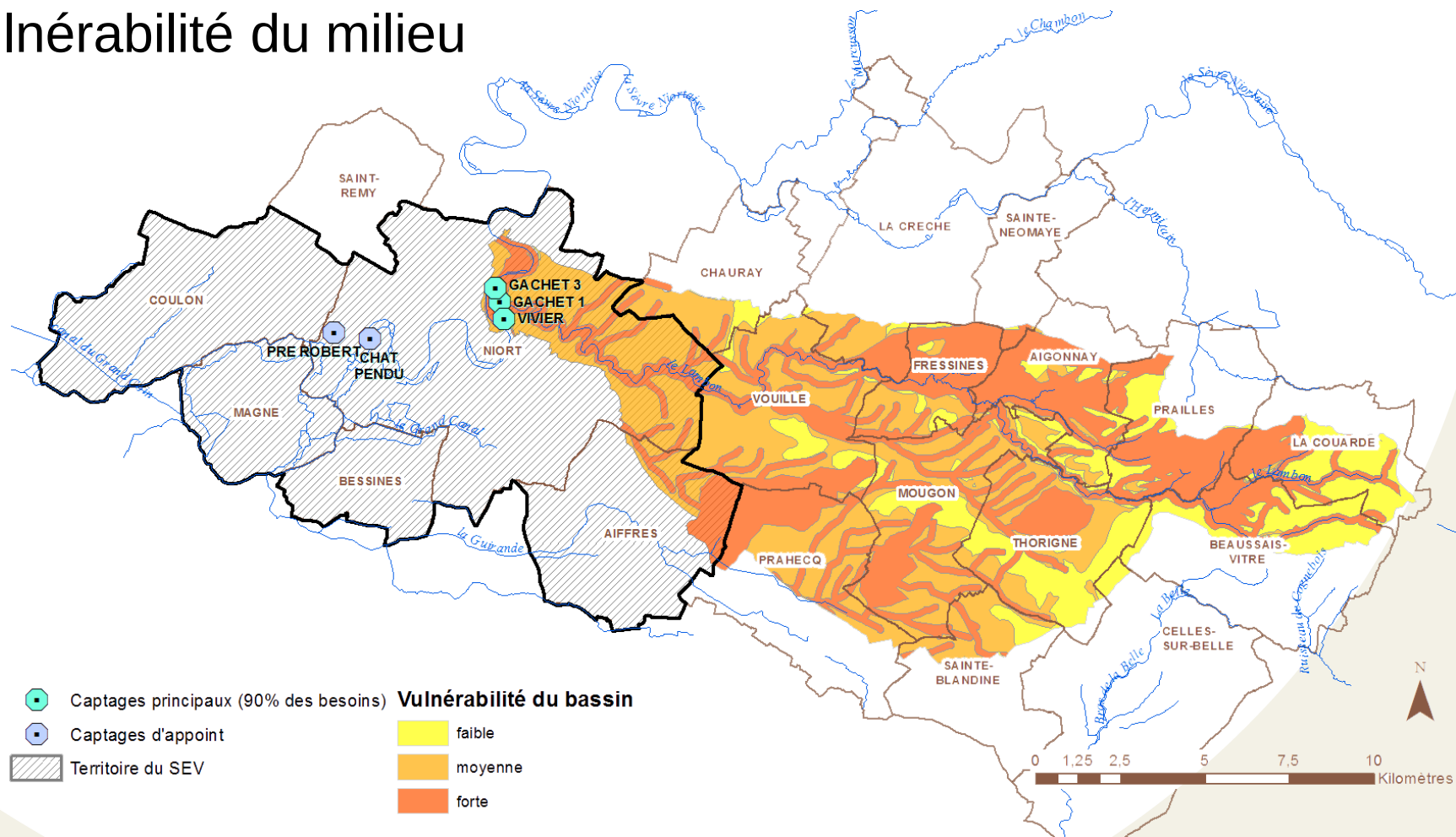
□ Seuil du Poitou

- moindre protection vis-à-vis des pressions de pollutions en surface
- apports/stockages quantitatifs limités

□ Contexte karstique

- renouvellement en partie annuel de la masse d'eau,
- forte vulnérabilité au niveau des gouffres, failles, vallées sèches, cours d'eau,
- relation nappe-rivière (Lambon et affluents) marquée

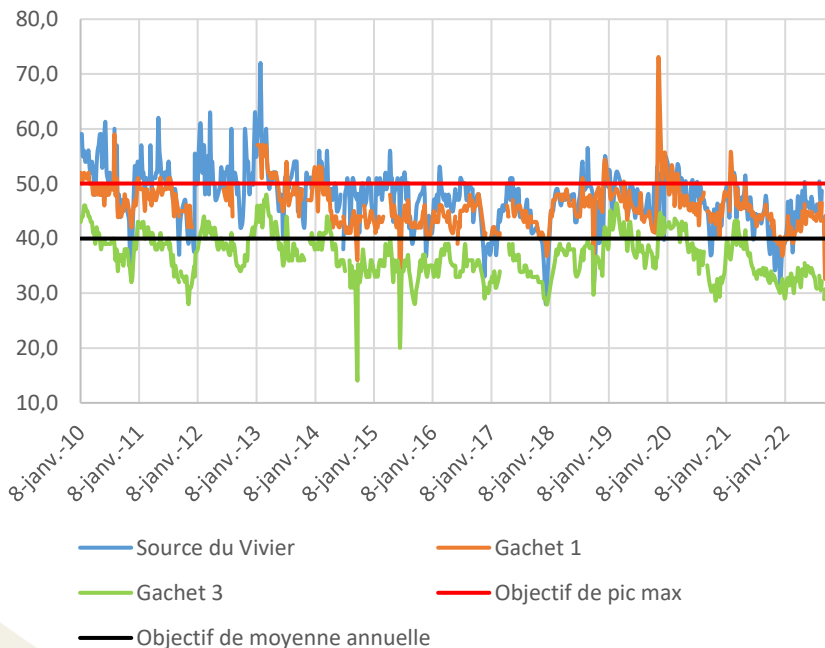
Vulnérabilité du milieu



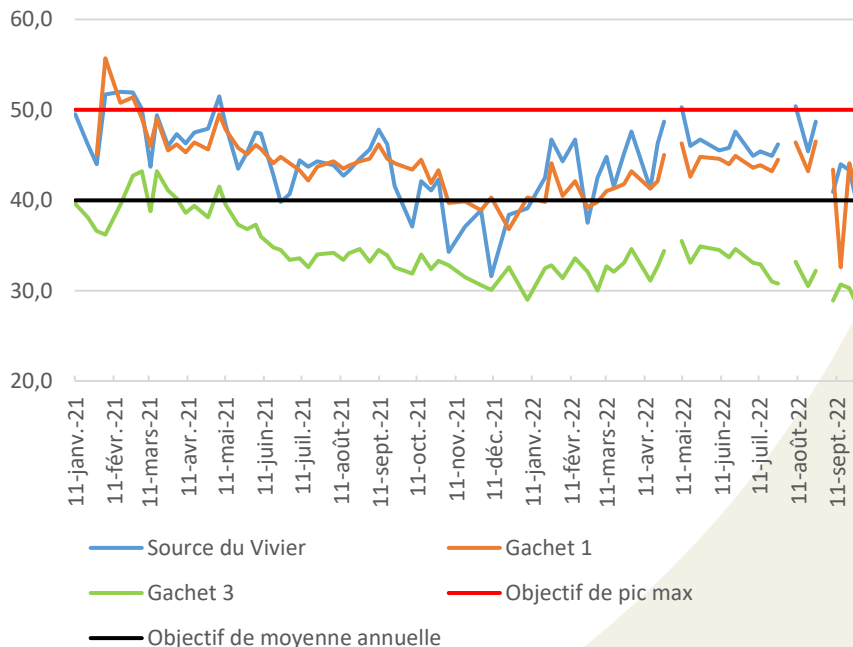
Etat de la qualité de l'eau brute

■ Paramètre Nitrates (Vivier, Gachet 1, Gachet3)

Concentration en nitrate depuis 2010

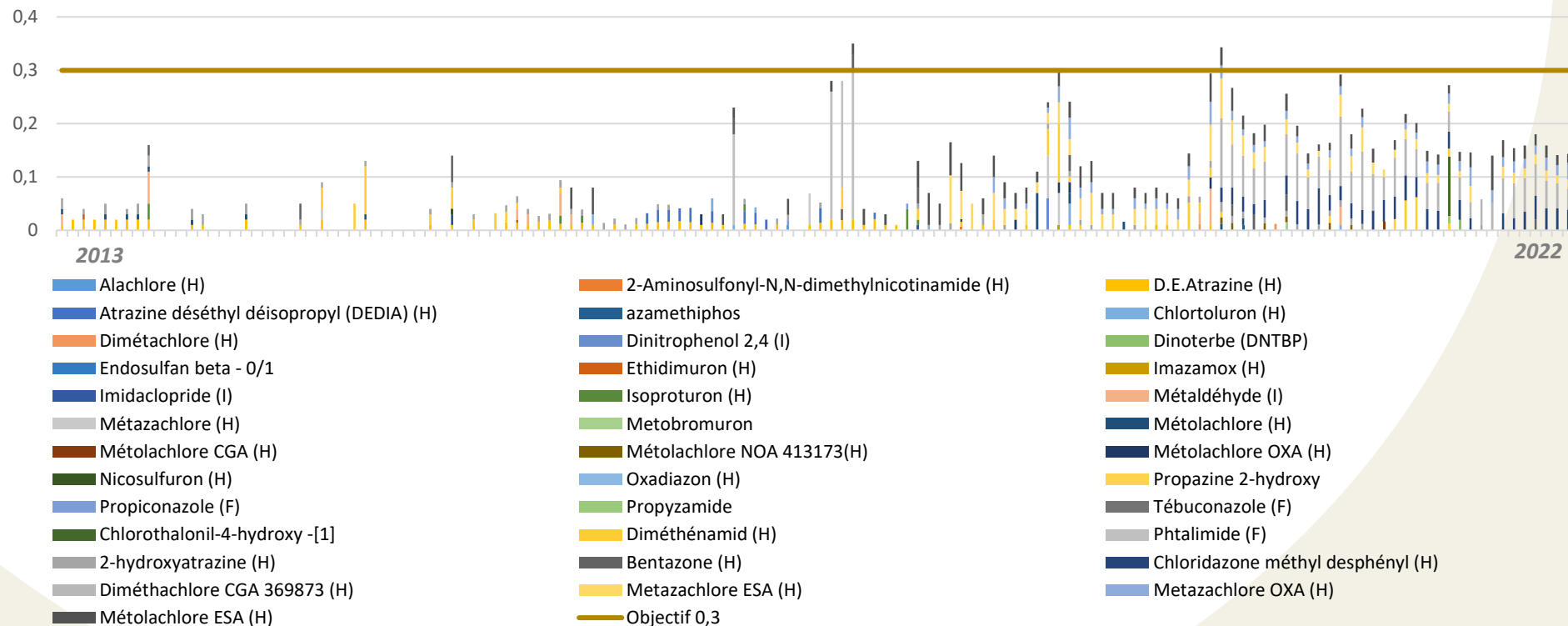


Concentration en nitrate depuis 2021



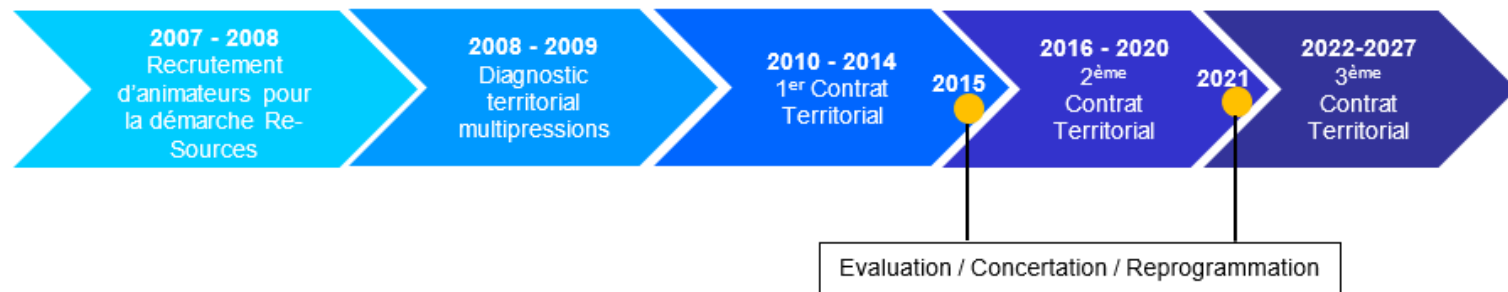
Etat de la qualité de l'eau brute

■ Paramètre Pesticides (Vivier 2013-2022)



Reconquête de la qualité de l'eau

- **Contrat territorial pour la reconquête de la qualité des eaux brutes destinées à l'alimentation en eau potable**



- **Contrat territorial Re-Sources 22/27 en chiffres :**

Moyens humains :

cellule d'animation / **2,5 ETP**

Moyens techniques :

28 actions visant à réduire les pollutions

Moyens financiers

cout prévisionnels : **4,6 Md'€**

dont :

- 67% de subventions publiques (AELB, CRNA, CD79)
- 30% d'autofinancement SEV Niort Agglo
- 3% autres Maîtres d'Ouvrage signataires

Historique de la démarche foncière du SEV

▪ Contexte 2015 : bilan du 1er programme

- Bonne mobilisation de la profession agricole ✓
 - 1/3 de la SAU en MAE ou CAB/MAB
 - 3/4 de la SAU engagé dans les différentes actions Re-Sources
- Courbe de tendance nitrates à la baisse ✓

Mais...

- Résultats sur la qualité pas suffisamment marqués ✗
- Pics nitrates encore trop fréquents ✗
- Mesures de maîtrise des usages précaires (MAE=> 5 ans) ✗

▪ Conclusion

- Nécessité de poursuivre et intensifier les actions volontaires de maîtrise des usages
- Nécessité d'activer de nouveaux leviers , notamment sur les zones les plus à risques (zones vulnérables), avec des actions pérennes

Historique de la démarche foncière du SEV

▪ 2016 : élaboration du 2nd CT Vivier - Programme Re-Sources

- Émergence d'une volonté collective d'agir sur le foncier pour protéger la ressource sur les zones les plus vulnérables
- Réflexion autour des outils mobilisables dans les contrats Agence de l'Eau:
 - L'acquisition foncière
 - La réorganisation foncière : Aménagement Foncier (AFAFE) Échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux (ECIR)
- Concertation avec les partenaires techniques sur le thème FONCIER (Conseil Départemental, Chambre agriculture, SAFER)
- Inscription dans le CT de deux fiches actions sur le foncier:
 - AGRI12 : réaliser des acquisitions foncières ou miseS en réserve
 - AGRI13 : étude de pertinence de mise en place d'AFAFE

=> Nécessité de définir une stratégie foncière

Elaboration d'une stratégie foncière

■ Objectifs de la stratégie foncière:

- Cadrer les actions du volet foncier du SEV
- Pérenniser / fiabiliser la mise en œuvre des politiques du SEV de protection de la ressource

■ Méthodologie:

- 1- Définir une stratégie d'intervention (acquisition, gestion contractuelle)
- 2- Prioriser les secteurs à enjeux pour la gestion de l'eau, et définir des parcelles cibles
- 3- Définir une gestion adaptée par type de zonage

Elaboration d'une stratégie foncière

▪ Méthodologie:

▣ 1-Définir une stratégie d'intervention

1er cas : propriétaire des parcelles cibles : le SEV

En fonction de l'occupation du sol , le SEV décide d'assurer ou non la gestion de l'espace

⇒ *Espace naturel : gestionnaire = SEV*

⇒ *Espace agricole: gestionnaire = Exploitant agricole avec BRE avec clauses en faveurs de la qualité de l'eau*

2nd cas: propriétaire des parcelles cibles : tiers privé

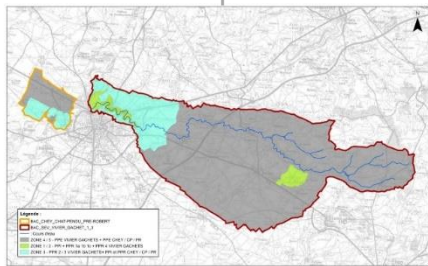
Par le biais d'une convention établie entre un propriétaire privé ou public et le SEV, le SEV définit des règles de gestion des parcelles (ORE, CMD avec clauses environnementales)

Elaboration d'une stratégie foncière

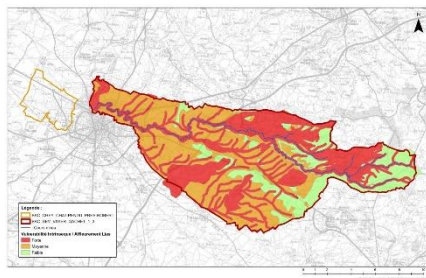
■ Méthodologie:

- 2- Prioriser les secteurs à enjeux pour la gestion de l'eau, et définir des parcelles cibles (6 zones)

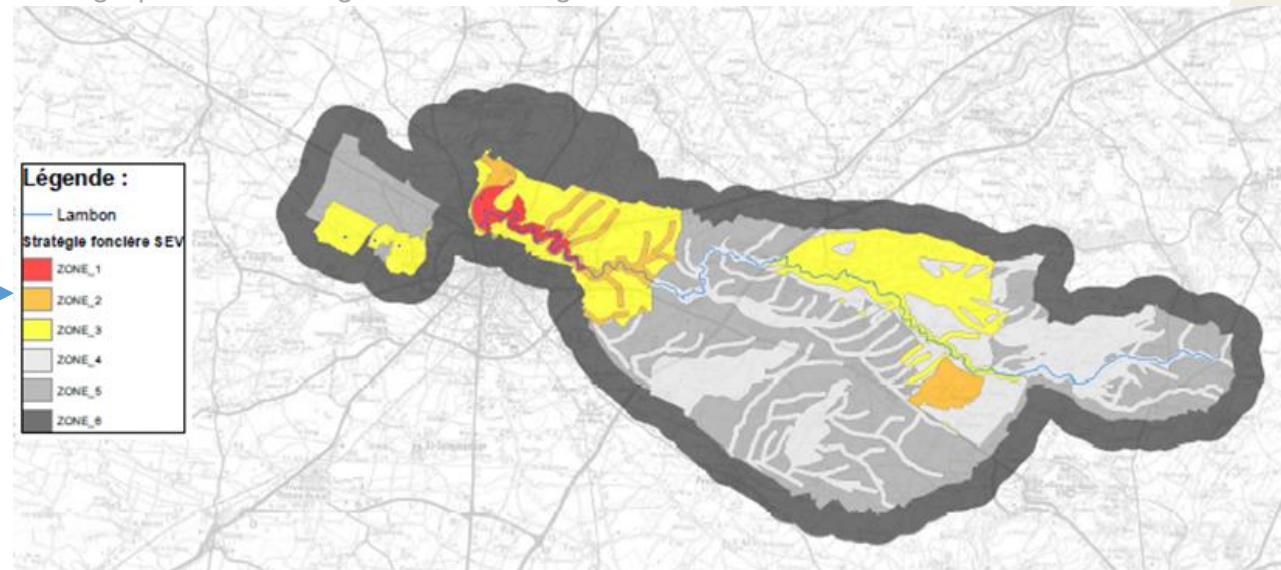
Périmètres de protection



Vulnérabilité



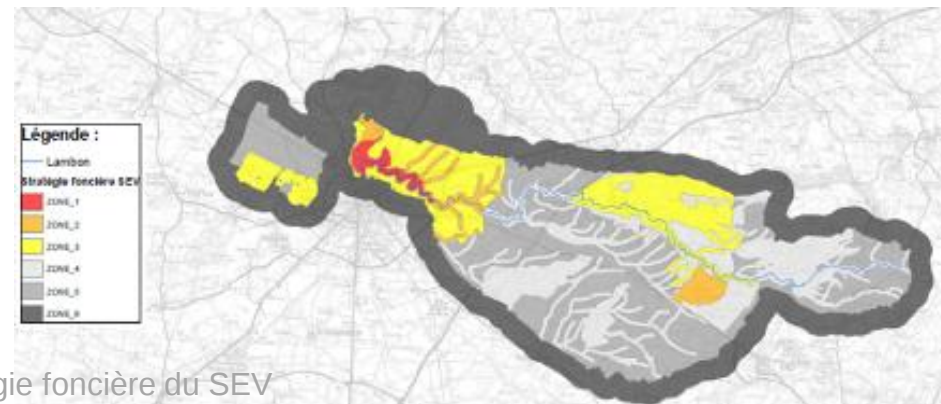
Cartographie des zonages de la stratégie foncière du SEV



Elaboration d'une stratégie foncière

■ Méthodologie:

- 3-Définir une gestion adaptée par type de zonage



Extrait du tableau modalités de gestion par zone de la stratégie foncière du SEV

Niveau de priorité	Zones	Objectifs environnementaux	Maitrise foncière	Outils de gestion	Modalités de gestion*
zone1	Zone 1 - Méandre sèvre autour des captages (entre la sèvre et la rue d'Antes). - PPR 1b / 1c Vivier Gachet I et III	Protection stricte contre les pollutions sur le long terme	Acquisition systématique par le SEV	BRCE	■ Prairies : zéro phyto + faible fertilisation (50U efficaces) ■ Cultures : application du cahier des charges de l'Agriculture Biologique
zone2	Zone 2 - Zones à vulnérabilité forte des PPR Vivier (Bords du Lambon, vallées sèches, méandre Nord Sèvre). - PPR4 Thorigné + bords de cours d'eau.	Maintien durable des zones en herbe, des zones humides et des boisements / Soutenir l'élevage	Acquisition possible par le SEV	BRCE (si propriétaire) ou ORE* (via AFAFE)	

Intégration de la stratégie foncière dans le contrat territorial

(objectifs chiffrés)

- **Objectifs: Maitrise des usages sur :**
 - 100 ha de la zone 1 (secteur captages)
 - 210 ha de la zone 2 (secteur gouffre)

via des contrats type BRE (après acquisition) ou ORE, avec clauses environnementales Zéro phyto + Cahier des charges AB (grandes cultures)

Fiches actions foncier du CT Re-Sources

Contrat territorial du BAC du Vivier 2022-2027

Fon2 *Axe stratégique Foncier*

Garantir une gestion du foncier favorable à la qualité de l'eau

Nitrates, Pesticides, Micropolluants

Réduire les intrants, Limiter les transferts

Niort Agglo

Agriculteurs Collectivités

Objectifs 100% de la zone 1 (soit 101,51 ha) et 210,64 ha de la zone 2 (secteur Thorigné) de la stratégie foncière Vivier sous contrat avec clauses environnementales (Pour les prairies : pesticides interdits + fertilisation limitée à 50-UN efficaces/an. Pour les parcelles en cultures : application du cahier des charges de l'AB)

Résumé Mise en œuvre d'outils d'aménagement foncier : poursuite des AFAFE engagées sur le BAC du Vivier

Contrat territorial du BAC du Vivier 2022-2027

Fon3 *Axe stratégique Foncier*

Restructurer le foncier pour favoriser les pratiques respectueuses de la qualité de l'eau

Nitrates, Pesticides, Micropolluants

Réduire les intrants, Limiter les transferts

CD79

Agriculteurs Collectivités

Objectifs 100% de la zone 1 (soit 101,51 ha) et 210,64 ha de la zone 2 (secteur Thorigné) de la stratégie foncière Vivier sous contrat avec clauses environnementales (Pour les prairies : pesticides interdits + fertilisation limitée à 50-UN efficaces/an. Pour les parcelles en cultures : application du cahier des charges de l'AB)

Résumé A/Poursuivre les phases 2 (marché de géomètre) et 3 (travaux connexes financés par le SEV) de l'Aménagement Foncier Agricole Forestier Environnemental Vivier 1 Niort-Echiré-Siecq-Chauray-Saint-Gelais

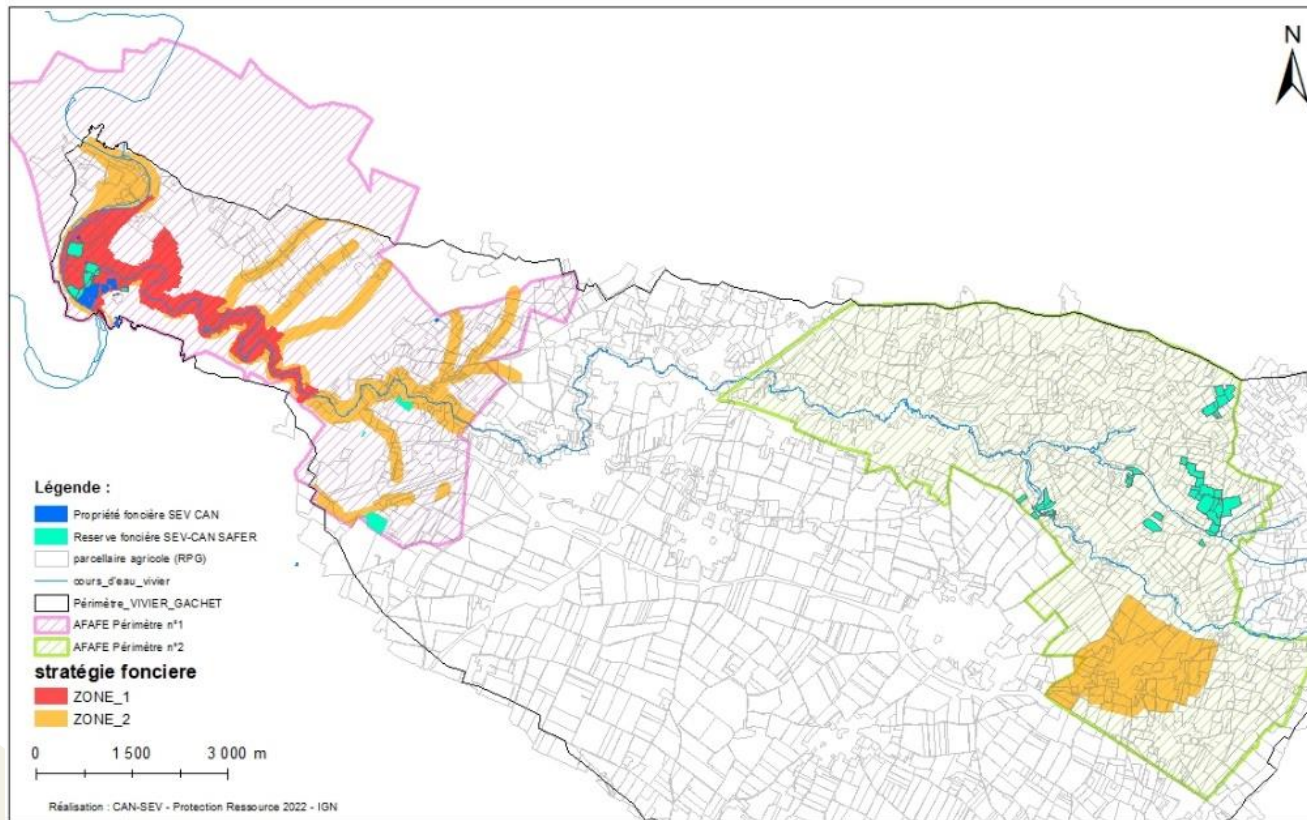
Prestation d'étude et de travaux : 580 310 € (répartis sur 6 ans)

Coût du programme d'action Re-Sources Vivier 2022 /2027: 4,6 Md'€ (prévisionnel)

Dont actions foncières :

- acquisition foncière 0,9 Md'€
- mise en en réserve foncière
- Etablissement d'ORE (frais d'actes)
- AFAFE périmètre Vivier 1 1,4 Md'€
- AFAFE périmètre Vivier 2

Action foncière / Acquisition – Convention SAFER



■ Maitrise foncière

- 2018 : convention avec la SAFER NA pour acquisition et/ou mise en réserve en fonction de la localisation du foncier

8,15 ha en propriété
(prairies avec BRE / bois / zone humide)

93 ha en reserve
foncière SAFER /
pré-financement SEV
(350 000€)

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE L'AGRICULTURE

DÉFINITION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE FONCIÈRE DANS LES DEUX-SEVRES : *RETOUR D'EXPÉRIENCE DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES SUR L'OUTIL AMÉNAGEMENT FONCIER*



LES COMPÉTENCES/ACTIONS DU DÉPARTEMENT

- Deux outils réglementaires :
 - ZPENS / ENS
 - AFAFE
- Subvention (20%) pour l'acquisition par les services d'eau de parcelles dans les AAC
- Convention avec l'AELB pour l'accompagnement technique des syndicats d'eau dans l'écriture de leur stratégie foncière



Historique de l'aménagement foncier en Deux-Sèvres et déroulé d'une procédure d'AFAFE

REMEMBREMENT

(intérêt agricole)

Agricole

PILOTAGE	État
FINANCEMENT	État
CONTRÔLE	État

PILOTAGE	État
FINANCEMENT	Département
CONTRÔLE	État

AMÉNAGEMENT FONCIER

(intérêt général)

Agricole

Environnemental

Territorial

PILOTAGE	Département
FINANCEMENT	Département
CONTRÔLE	État

1^{er} 1697/1707
remembrement

1982
1^{ère}
Décentralisation

1997
Règlement
départemental

2005
Loi Développement des
Territoires Ruraux

2022



Historique de l'aménagement foncier en Deux-Sèvres et déroulé d'une procédure d'AFAFE



L'aménagement foncier permet (L.121-1) :

☛ d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières



- Regroupement des parcelles
- Réalisation de dessertes ...

☛ d'assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux



- Reconstitution de continuités paysagères
- Plantations de haies, bosquets...

☛ de contribuer à l'aménagement du territoire intercommunal défini dans les plans locaux d'urbanisme



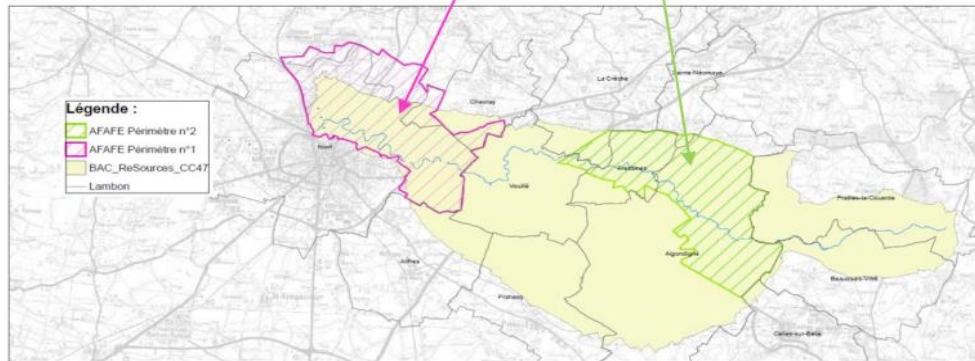
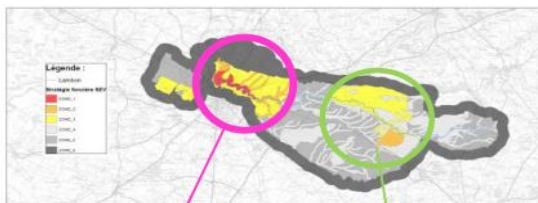
- Création de chemins ruraux, PDIPR ...
- Déplacement du foncier communal sur des emplacements réservés (PLUi)
- Aménagement environnementaux...



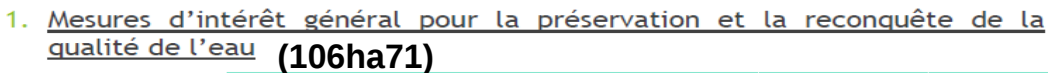
Et comment ?

Aménager le territoire pour la préservation de l'eau dans une logique de développement durable

L'AFAFE : Un outil au service du territoire, devant être porté par le territoire.



- Permet à la collectivité d'être propriétaire de zones sensibles :
 - constitution de stock foncier :
prélèvement indemnisé, Cessions de petites parcelles, biens sans maîtres et vacants
 - puis remaniement parcellaires.
- Permet de maintenir et restaurer des éléments du paysage, d'intérêt pour préserver l'eau (haies, ripisylves...) :
travaux connexes



Mesures	Nombre / Surface / Linéaire	Foncier nécessaire
Implantation de parcelles AB (zonage 2 de la stratégie foncière du SEV)	190,35 ha	Acquisition SEV (<100 ha) + ORE
Création de prairies permanentes en bordure de cours d'eau	58,26 ha	ORE
Plantation de haies	7 517 m	3,01 ha
Densification de haies	1 443 m	0,58 ha
Pose de clôture le long des haies à créer, dans les secteurs de prairies pâturées	294 m	/
Création de talus (2m)	80 m	0,03 ha
Création de mares tampon	4	0,27 ha
Création de redents dans les fossés	442 m	/
Installation de fascines	8	/
Création de noues	835 m	0,25 ha
Réserve foncière pour le projet de gestion du réseau d'eau pluvial (ouïffre de Jadre)	2,57 ha	2,57 ha

2. Mesures d'intérêt général pour le territoire (8ha67)

Mesures	Nombre / Surface / Linéaire	Foncier nécessaire
Création de prairies permanentes	6,65 ha	/
Création de mare tampon	1	0,04 ha
Création de fossés	981 m	0,30 ha
Création de chemins de randonnée (PDIPR)	3 500 m	1,75 ha
Réserves foncières pour les pelouses sèches	4,61 ha	4,61 ha
Réserves foncières pour les emplacements réservés	1,98 ha	1,98 ha

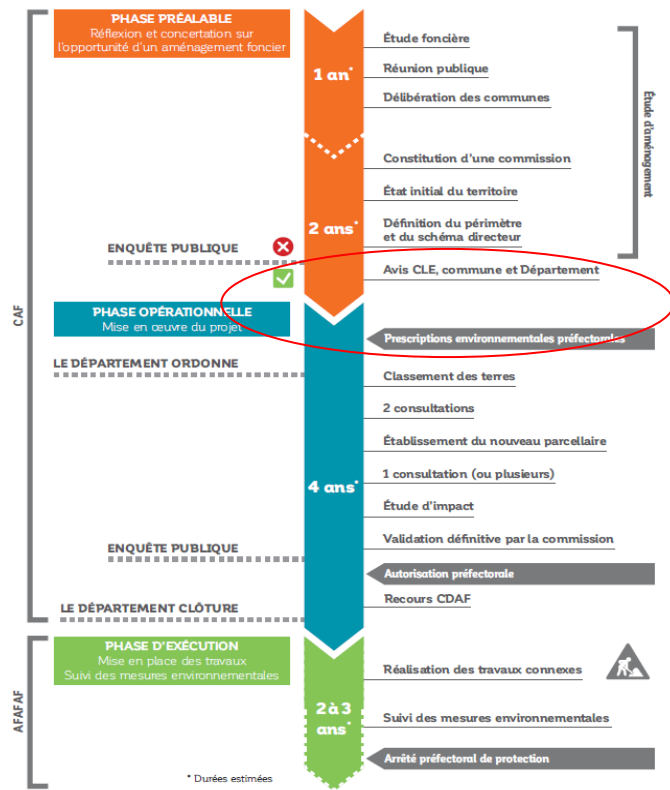
3. Mesures d'intérêt agricole (2,50 ha)

Mesures	Linéaire	Foncier nécessaire
Création de chemins	5000 m	2,5 ha

SCHÉMA SIMPLIFIÉ AFAFE

SCHÉMA SIMPLIFIÉ D'UNE PROCÉDURE D'AMÉNAGEMENT
FONCIER, AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL

DEUX-SEVRES
LE DÉPARTEMENT



Phase préalable :

- financée par le **Département**
- aide de l'**AELB** via les contrats territoriaux Re-Sources (taux 80 % : Xe programme de l'AELB)

Phase opérationnelle :

- financée par le **Département** (25%) et le **Service d'eau** (25%)
- aide de l'**AELB** via les contrats territoriaux Re-Sources (taux 50 % : XIe programme de l'AELB)

Phase d'exécution : origine des financement et aide de l'AELB selon la nature des travaux

Conclusion : Action Foncière du SEV

Les facteurs de réussite de l'action foncière du SEV

Une stratégie foncière claire et partagée avec tous les acteurs locaux

La (re)connaissance du SEV par les acteurs via l'animation du programme Re-Sources

Un service dédié à l'Am. Foncier au CD79
Un accompagnement par la SAFER

La mise en place de réserves foncières avec la SAFER parallèlement au lancement des Am. Foncier

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'action foncière

Les projets structurants parallèles (ex: projet de rocade)

Perception de la profession agricole sur l'acquisition / mise en réserve de foncier par une collectivité

L'impact du recours au droit de préemption SAFER au titre de la protection environnementale

Le temps long des procédures / changement de mandature

Les avantages de l'aménagement foncier

Outil d'intérêt général, Projet gagnant/gagnant

Projet de territoire (économie agricole, biodiversité, voirie, chemin de randonnée...)

Démarche connue par la profession agricole, procédure formalisée / commission dédiée

Temps long, favorise la maturation des projets

Les points de vigilance de l'aménagement foncier

Garantie de résultats
Coût financier
Rapport coût / efficacité

Gestion des parcelles labellisées, des points d'irrigation

Délais de mise en œuvre

Articulation avec les autres outils de planification (PLUID)

Merci de votre attention

Contacts:

Elmano MARTINS, Communauté d'Agglomération du Niortais
elmano.martins@niort-agglo.fr

Lucile MAUILLON, Conseil Départemental des Deux Sèvres
lucile.mauillon@deux-sevres.fr